

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 452

présenté par

Mme Le Dain, M. Le Déaut, Mme Capdevielle, M. Marsac, Mme Chapdelaine, Mme Pochon et  
Mme Guittet

-----

**ARTICLE 13**

Après le mot :

« mots : »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 9 :

« et par le ministre chargé de la recherche ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les activités d'enseignement supérieur et de recherche sont aujourd'hui de plus imbriquées dans et entre les institutions scientifiques françaises, qu'il s'agisse des universités et écoles ou des organismes de recherche : de fait, les personnels travaillent bien souvent ensemble dans leurs collectifs scientifiques et dans les mêmes locaux. Les uns et les autres concourent au projet d'ensemble. Il convient d'en prendre acte.